



ANNEXE I

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS, DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ÉQUITATION »

Le titulaire du BPJEPS mention « équitation » est appelé « moniteur d'équitation » et exerce au sein d'établissements équestres de toutes natures relevant principalement du champ agricole et plus accessoirement des secteurs du public, du tourisme ou de l'animation. Il exerce son activité soit en tant que salarié de ces structures, soit en tant que travailleur indépendant ou dirigeant d'un établissement équestre. Il accède généralement aux statuts d'indépendant ou de dirigeant après une expérience professionnelle de salarié.

La très grande diversité des pratiques équestres, de la typologie des structures et des niveaux encadrés offre de nombreuses possibilités d'emplois susceptibles d'être occupés par le moniteur d'équitation et permet d'offrir de véritables perspectives d'évolutions professionnelles comme par exemple :

- vers l'entraînement et la compétition dans une discipline sportive donnée ;
- vers le domaine de la formation professionnelle ou le tutorat ;
- vers une spécialisation dans l'accueil et l'encadrement de publics spécifiques
- vers le management d'une équipe pédagogique et la direction de structure.

Le marché de l'emploi est très dynamique et compte près de 37 000 actifs au sein des 9 000 établissements équestres adhérents à la Fédération Française d'Equitation. Le maillage territorial des clubs permet d'exercer le métier sur l'ensemble du territoire national.



BC1 : CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION (*)

A.1.1 Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation

C1.1.1 Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation

C1.1.2 Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap

E.1.1.1. Le candidat identifie les caractéristiques principales du territoire de sa structure, qui peuvent avoir un impact sur les activités de sa structure et son développement.

- Il en présente au minimum trois parmi les suivantes :

les acteurs du champ du sport et/ou de l'animation,
les collectivités territoriales ou acteurs publics ayant un rôle dans le champ du sport ou de l'animation, la population,
les caractéristiques de l'environnement direct de la structure (urbain, semi urbain, périphérique, rural...),
les espaces naturels et lieux de pratiques, les caractéristiques économiques et sociales du territoire (activités économiques, emploi, chômage, difficultés sociales éventuelles),
les modalités de déplacement (transports en commun, véhicule personnel, réseau de covoiturage).

- Il illustre leur impact potentiel sur sa structure en donnant des exemples.

E.1.1.2. Le candidat présente les caractéristiques des publics visés par la structure.

- pour chaque type de public visé par le projet, il détaille les principales caractéristiques identifiées.
- il en déduit des besoins vis-à-vis du projet de sa structure.
- il porte une attention particulière aux caractéristiques spécifiques des publics dans son analyse de besoins notamment les publics vulnérables, fragiles ou en situation de handicap.



A.1.2. Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics

C1.2.1

Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous

C1.2.2 Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public

E.1.2.1. Le candidat propose différents moyens de recueillir les demandes des publics accueillis ou celles des acteurs du territoire.

- il caractérise les différents moyens de recueil possibles parmi notamment les suivants : échanges informels, entretiens, questionnaire, analyse documentaire...
- il sélectionne au moins un moyen de recueil de la demande, et explicite les raisons de son choix, en précisant ce qu'il propose pour repérer les demandes associées à une situation de handicap éventuelle.
- il présente les résultats de son recueil de la demande des publics ou des acteurs du territoire

E.1.2.2. Le candidat élabore une proposition de projet, à partir des pistes qu'il a identifiées.

- il indique à quel public ce projet s'adresse, à quels besoins ou à quelle demande il répond,
- il indique comment ce projet s'inscrit dans l'offre d'animation existante.
- il précise les ressources humaines, matérielles et financières, que sa structure peut mobiliser pour mettre en œuvre ce projet.



A1.3. Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation

C1.3.1 Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus

C1.3.2 Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe mobilisé au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement de celui-ci

C1.3.3

Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre

E.1.3.1. Le candidat mobilise les moyens nécessaires à la conduite du projet qu'il anime

- il identifie les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à leur réalisation.
-
- il planifie leur mise en œuvre dans le temps.
- il décline pour chaque activité les résultats attendus.
- il présente au moins deux manières de prendre en compte la dimension écologique du projet notamment parmi la liste suivante, : la démarche éco- citoyenne proposée, les conséquences sur l'environnement, la mise en place d'un tri sélectif, la prise en compte du recyclage, la perspective de réemploi, l'initiative en faveur de la protection du site où se déroulent les activités, la préservation de la biodiversité, la mobilité, les énergies renouvelables, ...

E.1.3.2. Le candidat s'assure du bon déroulement des activités planifiées :

-
- il s'assure que les activités prévues sont réalisées,
- il s'informe auprès des membres de l'équipe du bon déroulement des activités,
- il ajuste les actions à réaliser en fonction des résultats attendus,
- il tient compte des situations éventuelles de handicap détectées au sein de l'équipe et des aménagements nécessaires,
- il propose aux membres de l'équipe mobilisés des ajustements susceptibles de favoriser la bonne conduite des activités.

E.1.3.3. Le candidat met en œuvre les démarches administratives en vigueur dans le cadre de son projet.

- il identifie les démarches administratives à réaliser pour permettre la tenue des animations ou activités sportives
- il collecte ou retranscrit les informations nécessaires aux démarches administratives de son périmètre
- il utilise les outils numériques nécessaires aux démarches administratives



A1.4 Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission 'informations au sein de la structure sur les publics accueillis

C1.4.1 Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts

C1.4.2 Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités

E.1.4.1. Le candidat réalise le bilan du projet dont il a eu la responsabilité et identifie les perspectives.

- il mobilise les justificatifs des projets conduits et leurs résultats
- il décrit les résultats obtenus en référence aux objectifs initiaux

- il illustre les effets du projet, a minima pour deux champs parmi les suivants : social, culturel, sportif, éducatif, économique ou environnemental
- il formule des propositions d'amélioration pour les prochains projets

E.1.4.2. Le candidat rend compte des résultats du projet à son responsable.

- il détaille deux facteurs qui ont contribué positivement au projet, notamment parmi les suivants : participation du ou des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes, mobilisation de ressources matérielles, communication.
- il identifie deux facteurs qui ont fait ou auraient pu faire défaut dans le cadre de la mise en œuvre du projet, notamment parmi les suivants : participation du ou des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes, mobilisation de ressources matérielles, communication.
- il formule des propositions d'évolution des activités mises en œuvre.



BC1-MODALITES D'EVALUATION

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences transversales 1 (BC 1) est réalisée au moyen de la réalisation d'un entretien à partir de la production par le candidat d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.

(*) « Au niveau 4, le professionnel conçoit, propose et met en œuvre des actions et participe à la conception de projets qui s'inscrivent dans l'organisation de travail de sa structure, dans la résolution de problèmes précis et la réponse aux aléas quotidiens. Il ne peut s'agir à ce niveau de solutions à des problèmes nouveaux et/ou qui impacteraient la stratégie de l'ensemble de la structure, de conception de dispositifs nouveaux ou de stratégies à l'échelle de la structure.

La conception telle qu'entendue ici pour le niveau 4 est donc bien distincte de celle associée par l'arrêté du 8 janvier 2019 aux niveaux 5 et suivants.

Ces dispositions interprétatives ne s'appliquent pas aux certificateurs dépourvus de certification de niveau 4 qui se réservent le droit de ne pas établir de correspondances - au sens de l'article L6113-7 du code du travail - avec les certifications de niveau 4. »



BC2 : VALORISER LES ACTIVITES ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DANS LE CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

A.2.1 Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation

C.2.1.1 Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage

C.2.1.2 Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous

E.2.1.1. Le candidat informe les publics visés et, le cas échéant, leur entourage du programme des activités de la structure.

- il prend l'initiative d'échanges avec les publics visés
- il facilite l'expression des intérêts de la ou des personnes.
- il conseille son interlocuteur sur les différentes activités pouvant répondre à ses intérêts.
- il met en valeur ces activités en détaillant ces propositions.
- il valorise la structure en communiquant sur les points forts de la structure, ses valeurs et son programme d'activités

E.2.1.2. Le candidat communique avec les publics visés de manière adaptée.

- il formule un message à communiquer à un public choisi, en tenant compte de ses caractéristiques.
- Il explicite son choix.
- il porte une attention particulière aux besoins des personnes en situation(s) de handicap éventuelles, dans son choix de communication.
- il détaille les modalités de sa communication qu'il adapte en fonction du message, des publics visés et des résultats attendus.
- Il tient compte des risques liés à l'utilisation des outils numériques



A.2.2 Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation

C.2.2.1 Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation

C.2.2.2 Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics

E.2.2.1. Le candidat assure la promotion d'une de ses animations auprès d'un public visé.

- il choisit un moyen de communication pour présenter une animation parmi celles dont il a la responsabilité,
- il explicite les raisons de son choix de moyen de communication.
- il précise l'outil ou le support retenu selon les ressources mobilisables au sein de la structure.
- il en argumente l'intérêt par rapport au public visé.

E.2.2.2. Le candidat présente un support de promotion de son animation.

- il prend en compte le public visé dans son message
- il invite au travers du message à participer à l'animation
- il utilise un message adapté à l'outil de communication choisi



BC2-MODALITES D'EVALUATION

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences transversales 2 (BC 2) est réalisée au moyen d'un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un ou plusieurs supports personnels de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance. Ce ou ces supports comprennent notamment les outils de communication utilisés.



BC3 : CONCEVOIR, CONDUIRE EN SECURITE ET EVALUER DES SEANCES ET DES CYCLES DE SEANCES D'APPRENTISSAGE* DES ACTIVITES EQUESTRES DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL DE LA STRUCTURE

A.3.1 Conception de cycles et de séances d'apprentissage des activités équestres

C.3.1.1 Définir un cycle de séances d'apprentissage des activités équestres, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de publics visés, en tenant compte du projet d'équitation et des caractéristiques des pratiquants

C.3.1.2 Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances d'activités équestres, en vue de répondre aux finalités du cycle de séances et de respecter une progression cohérente entre les séances en tenant compte des publics visés, notamment ceux éloignés de la pratique sportive ou en situation de handicap et des situations professionnelles vécues précédemment

E.3.1.1. Le candidat explicite sa démarche de conception du cycle de séances

- il présente la finalité du cycle de séances d'apprentissage, ...
- il explicite quelles sont les informations collectées les projets des pratiquants et comment il les a pris en compte dans la conception du cycle proposé
- il précise les différents types d'apprentissage et de progression recherchés dans le cadre du cycle de séances
- il explicite en donnant au moins deux exemples précis en quoi les finalités du cycle de séances répondent au développement de la relation cheval cavalier

E.3.1.2. Le candidat présente sa démarche de conception de séances d'apprentissage des activités équestres sur au moins 3 séances consécutives d'un même cycle

- il précise la progression pédagogique envisagée au sein de chaque séance et entre les séances
- il démontre que l'objectif de chaque séance et le choix des mises en situation tiennent compte des caractéristiques, des motivations, du niveau de pratique et des capacités physiques et cognitives des pratiquants,
- il démontre que le contenu des séances tient compte des caractéristiques de la cavalerie à sa disposition
- il démontre de quelle manière il tient compte des dimensions éducatives et citoyennes dans le contenu et le déroulement de la séance
- il explicite comment il prévoit d'adapter chaque séance, en fonction des réactions des participants, des situations de handicap éventuellement identifiées et des apprentissages effectués,

il démontre comment il tient compte des situations professionnelles vécues et des axes d'amélioration de son action identifiées pour concevoir les séances



A.3.2 Préparation de séances d'apprentissage des activités équestres

C.3.2.1 Définir les conditions de réalisation d'une séance d'apprentissage, en vue d'assurer le respect des réglementations en vigueur, la sécurité des pratiquants et des tiers ainsi que le bien-être des équidés, en tenant compte de l'activité équestre envisagée, du public, du lieu de pratique et des ressources à disposition

C.3.2.2 Attribuer les équidés et le matériel aux participants d'une séance d'apprentissage

des activités équestres, afin de faciliter son déroulement et d'assurer le bien-être des équidés en tenant compte des caractéristiques des pratiquants et de leur niveau de pratique ainsi que des objectifs de la séance

E.3.2.1. Le candidat explicite la démarche mise en œuvre pour assurer le bon déroulement de la séance ainsi que la sécurité des pratiquants, des tiers et le bien-être des équidés

- il choisit le lieu de pratique et le matériel pédagogique en adéquation avec l'activité équestre envisagée et le niveau des pratiquants,

- il présente, le cas échéant, les autorisations éventuelles à demander, notamment lors des déplacements à l'extérieur du centre équestre,

- il réalise les vérifications de sécurité ainsi que des équipements et du matériel nécessaire à la séance

il tient compte des risques liés à l'activité équestre et au lieu de pratique

- il organise le déroulement de la séance dans le respect du bien-être et de la sécurité des équidés

E.3.2.2. Le candidat s'assure de la cohérence de l'attribution des équidés et du matériel aux participants

- il analyse les caractéristiques des pratiquants et des équidés,

- il attribue les équidés en tenant compte du lieu de pratique et des caractéristiques des pratiquants,

-il attribue le matériel (harnachement, enrênement, protections...) en adéquation avec l'activité équestre envisagée, le respect du bien-être des équidés et le niveau de pratique du participant



A.3.3 Conduite de séances d'apprentissage des activités équestres

C.3.3.1 Animer la séance d'apprentissage des activités équestres en sécurité, en vue de développer la confiance, la motivation, l'engagement des pratiquants et la relation cheval/cavalier en sécurité, en adoptant une posture et une communication adaptées aux caractéristiques des publics encadrés

C.3.3.2 Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée, en vue d'assurer la progression des pratiquants et d'intervenir en cas de situation accidentogène, en tenant compte des besoins des pratiquants et des observations réalisées au cours de la séance d'apprentissage des activités équestres

E.3.3.1. Le candidat démontre comment il interagit avec les pratiquants pour créer les conditions favorables au déroulement de la séance et à la relation cheval / cavalier

- il explicite auprès des pratiquants les objectifs et le déroulement de la séance, les consignes permettant d'assurer leur sécurité, celle des équidés et celle des tiers, le respect des sites et espaces de pratique et de la réglementation en vigueur,
- il s'assure de la bonne compréhension et de l'adhésion des pratiquants,
- il met en place une communication favorisant la confiance, la motivation, l'engagement et l'expression des pratiquants,
- il formule des consignes claires et précises centrées sur les activités à réaliser,
- il sensibilise les pratiquants au bien être des équidés,
- il valorise les réalisations des pratiquants, afin d'entretenir leur motivation,
- il prévient et traite les situations éventuelles de tensions ou de conflits,
- il propose aux pratiquants un temps de retours/réactions sur la séance,
- il clôt la séance en échangeant des informations avec les pratiquants, lorsque nécessaire.

E.3.3.2. Le candidat accompagne la progression pédagogique en sécurité tout au long de la séance

- il se positionne afin de pouvoir observer les pratiquants et d'identifier des freins ou des difficultés éventuellement rencontrés,
- il veille, à la sécurité et au bien-être des pratiquants et des équidés,
- il propose un enchaînement de tâches progressives et logiques favorisant la réussite des pratiquants et l'adapte en fonction des observations réalisées au cours de la séance-
- il utilise des mises en situation respectueuses du bien-être des équidés
- il repère les besoins d'accompagnement individuels, en lien avec la technique équestre ou la relation à l'équidé,



- il repère les comportements des équidés susceptibles de générer des difficultés,
- il formule des consignes claires et précises centrées sur la tâche à réaliser,
- il apporte les corrections individuelles adaptées en s'appuyant sur les techniques spécifiques à l'activité,
- il intervient en cas de risque identifié ou de situation d'accident en respectant les procédures en vigueur,



A.3.4 Evaluation de séances et de cycles de séances d'apprentissage des activités équestres

C.3.4.1 Analyser, une séance d'apprentissage des activités équestres, en vue d'optimiser la progression des pratiquants, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celui-ci

C.3.4.2 Evaluer un cycle d'apprentissage des activités équestres, en vue de faire évoluer ses pratiques, en vérifiant l'adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en mesurant les résultats obtenus

E.3.4.1. Le candidat fait le bilan d'une séance en démontrant une analyse réflexive de sa pratique

- il identifie les progrès réalisés et/ou les difficultés rencontrées par les pratiquants
- il met en évidence les points de progrès et les points forts de son action
- il décrit les critères objectifs sur lesquels il s'appuie pour évaluer la satisfaction des pratiquants et le développement de la relation cheval/cavalier,
- il expose comment il a régulé l'intensité et le rythme de la séance pour préserver la disponibilité physique et mentale des pratiquants et leur motivation,
- il analyse l'impact physique et mental de la séance sur les équidés
- il explicite comment il a assuré la sécurité des pratiquants
- il identifie et argumente les améliorations à apporter à la séance

E.3.4.2. Le candidat propose un dispositif d'évaluation du cycle de séances

- il argumente les indicateurs d'évaluation observables choisis pour mesurer les résultats obtenus en référence aux finalités du cycle de séances, aux objectifs définis et aux projets des pratiquants
- il précise en donnant des exemples concrets comment il va mesurer en quoi le cycle de séances a permis de servir les dimensions éducatives et citoyennes
- il explicite en s'appuyant sur des exemples concrets comment il a pris en compte son expérience pour construire le dispositif d'évaluation

il présente les pistes d'amélioration à proposer en fonction des résultats du cycle de séances.



BC3-MODALITES D'EVALUATION

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3 (BC 3) est réalisée au moyen de :

- une mise en situation professionnelle de conduite de séance d'apprentissage. la conception et la présentation d'un cycle de séances suivis d'un entretien avec les évaluateurs.



BC4 - ASSURER LES SOINS, LA GESTION ET L'ÉDUCATION DES ÉQUIDÉS AINSI QUE L'ENTRETIEN DES MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES AUX ACTIVITÉS ÉQUESTRES

A.4.1 Gestion des soins quotidiens et périodique des équidés

C.4.1.1 Evaluer l'état physique et mental d'un équidé pour identifier les soins à lui apporter et alerter un professionnel compétent si nécessaire, en mobilisant ses connaissances et les techniques adaptées

C.4.1.2 Mettre en œuvre les soins quotidiens et périodiques aux équidés pour garantir leur santé et leur bien-être en adaptant son intervention aux besoins de chaque équidé

E.4.1.1. Le candidat démontre sa capacité d'observation de l'état des équidés.

- il observe l'état corporel et mental de l'équidé en s'appuyant sur des indicateurs issus de référentiels partagés au sein de la filière équestre et agricole et validés scientifiquement

il repère les blessures et les signes évocateurs de maladies

- il repère les cas nécessitant le recours à un professionnel compétent

E.4.1.2. Le candidat démontre comment il intervient en sécurité et adapte les soins aux besoins des équidés

- il prend les précautions nécessaires pour mettre en œuvre les soins en sécurité pour le professionnel, pour l'équidé et pour les tiers

- il réalise les soins quotidiens ou s'assure qu'ils sont réalisés, avec rigueur et régularité en adéquation avec les besoins des équidés dans le respect de leur bien-être et des règles sanitaires en vigueur

- il ajuste les soins quotidiens en fonction de l'évolution de l'état physique et mental d'un équidé et de l'intensité de son activité

- il tient compte, pour les mettre en œuvre, de la programmation des soins périodiques définie au sein de la structure

il met en œuvre les gestes de première urgence en cas de blessure ou de maladie dans la limite de la réglementation relative à l'exercice de la médecine vétérinaire



A.4.2 Gestion de l'emploi et des déplacements des équidés

C.4.2.1

Programmer l'activité des équidés pour préserver leur intégrité physique et mentale en prenant en compte leurs caractéristiques, leurs besoins fondamentaux, leurs capacités et leur charge de travail au sein d'une structure proposant des activités équestres

C.4.2.2 Mettre en œuvre les procédures pour convoier des équidés dans le respect de la réglementation en vigueur en veillant à leur intégrité physique et mentale

E.4.2.1. Le candidat organise les différents temps d'activité des équidés au sein de la structure

- il adapte la fréquence, le volume et le type d'activité des équidés à leur niveau, leurs caractéristiques physiques et mentales
- il répartit les équidés entre les activités en fonction de l'utilisation visée, de leurs besoins ainsi que des caractéristiques et du niveau des pratiquants

il prévoit des temps de repos et de récupération adaptés aux besoins de chaque équidé

E.4.2.2. Le candidat conduit une démarche adaptée pour assurer le convoyage des équidés

- il s'assure du respect de la réglementation relative du convoyage d'équidés tout au long de son intervention
- il met en œuvre des conditions adaptées pour assurer la sécurité et le bien-être physique et mental des équidés lors du convoyage
- il applique les gestes et techniques adéquats pour garantir le bien-être des équidés et la sécurité au moment de l'embarquement et du débarquement



A.4.3 Préparation des matériels et aires de pratique spécifiques aux activités équestres

C.4.3.1 Vérifier l'état des matériels et des aires de pratique spécifiques aux activités équestres, en vue d'identifier les opérations d'entretien à réaliser et les risques liés à un dysfonctionnement, en tenant compte de leurs modalités et fréquences d'utilisation

C.4.3.2 Préparer les aires de pratique et le matériel spécifiques aux activités équestres, en vue d'assurer le bon déroulement des activités, le bien-être des équidés et la sécurité des pratiquants en veillant au respect des procédures en vigueur

E.4.3.1. Le candidat repère les opérations d'entretien à réaliser

- il vérifie l'état du matériel et des aires de pratique spécifiques aux activités équestres en se référant aux procédures en vigueur dans la structure

- il repère et signale les dysfonctionnements devant faire l'objet d'une intervention

il s'assure que les dysfonctionnements constatés ne nuisent pas à la sécurité des pratiquants et des équidés ou à la qualité du service rendu aux pratiquants

E.4.3.2. Le candidat met en œuvre les opérations de préparation des aires de pratique et du matériel spécifique aux activités équestres

- il met en œuvre les techniques adaptées pour préparer au moins 2 matériels spécifiques et aires de pratique parmi les suivants : harnachements, parc d'obstacles, petits matériels pédagogiques, sols (hersage et lissage) et système de clôture des aires d'évolution,

-il formule des propositions d'amélioration continue en lien avec les spécificités de la structure dans les domaines de la préparation et de la sécurisation du matériel spécifique aux activités équestres et des aires de pratique



A.4.4 Education des équidés en vue de la réalisation d'activités équestres

C.4.4.1 Evaluer l'adaptation d'un équidé aux emplois envisagés, afin d'orienter son utilisation et son programme de travail au sein d'une structure proposant des activités équestres à différents publics, en veillant à son intégrité et à son bien-être

C.4.4.2 Mettre en œuvre, en sécurité, le programme de travail d'un équidé en vue de développer son éducation et son adaptation aux publics et aux activités d'une structure proposant des activités équestres, en employant des techniques équestres respectueuses de son bien-être et de son intégrité physique et mentale

E.4.4.1. Le candidat met en œuvre une démarche d'évaluation d'un équidé pour définir un programme de travail

- il évalue l'équidé en s'appuyant sur des indicateurs lui permettant de déterminer le tempérament, les caractéristiques physiques et le niveau d'éducation de l'équidé
- il définit l'emploi ou les emplois auxquels l'équidé peut être destiné
- il propose les objectifs de travail de l'équidé cohérents avec l'emploi ou les emplois envisagés pour l'équidé en mobilisant ses connaissances techniques dans le domaine équestre
- il argumente en quoi les objectifs de travail sont respectueux de l'intégrité et du bien-être de l'équidé.

E.4.4.2. Le candidat met en œuvre une démarche pour conduire le travail d'un équidé

- il définit des situations d'apprentissage ciblées en fonction des objectifs de travail et progressives
- il argumente les mises en situation choisies au regard des objectifs de travail définis, du niveau d'éducation et du respect de l'intégrité physique et mentale de l'équidé en s'appuyant notamment sur sa connaissance des principes fondamentaux de l'équitation de tradition Française inscrite sur la liste des patrimoines immatériels de l'UNESCO.
- il met en œuvre les situations d'apprentissage définies en s'appuyant sur une maîtrise technique permettant d'assurer l'adaptation de l'équidé à une ou plusieurs activités équestres spécifiques
- il présente le bilan du travail conduit avec l'équidé en explicitant les difficultés rencontrées et les progrès obtenus
- il précise les informations qui lui ont permis de s'assurer du bien-être physique et mental de l'équidé et, le cas échéant, les remédiations mises en œuvre
- il propose la suite du travail à conduire à moyen et long terme avec l'équidé pour atteindre les objectifs visés en argumentant ses choix et en précisant les modalités qu'il emploierait.



BC4-MODALITES D'EVALUATION

Prérequis à la certification du bloc 4 :

- Peuvent se présenter aux épreuves certificatives du bloc 4, les candidats ayant validé le test de démonstration technique prévu à l'annexe IV réalisé au moyen de :
 - un test de travail sur le plat
 - un test de travail à l'obstacle
 - un test de maîtrise en extérieur et en terrain varié

- La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 4 (BC 4.) est réalisée au moyen de :
 - un cas pratique portant sur la gestion des équidés et des matériels spécifiques aux activités équestres suivi d'un entretien.
 - l'évaluation et le travail monté d'un cheval tiré au sort suivi d'un entretien